

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de NOYELLES-GODAULT

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira le **samedi 29 mars 2014 à onze heures** au lieu ordinaire de ses séances, pour délibérer sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal élu le dimanche 23 mars 2014,
2. Election du Maire,
3. Fixation du nombre d'Adjoints et Conseillers Municipaux délégués,
4. Election des Adjoints au Maire,
5. Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux délégués,
6. Délégation de pouvoirs au Maire,
7. Personnel communal – Confirmation du contrat de travail d'un agent contractuel affecté au Cabinet du Maire.

NOYELLES-GODAULT, le 23 mars 2014

Le Maire,

Jean URBANIAK